

Monsieur LABORIE André.  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.

Le 3 novembre 2014

« Courrier transfert »

Tél : 06-14-29-21-74.

Tél : 06-50-51-75-39

Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

Mon site : <http://www.lamafiajudiciaire.org>

**PS** : « Suite à une expulsion irrégulière par voie de fait de notre propriété, de notre domicile en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

Monsieur Madame le Président,  
Service du B.A.J  
T.G.I de BORDEAUX  
30 rue des frères Bonie  
33077 BORDEAUX Cedex

**Lettre recommandée avec AR : 1 A 102714 8005 0**

**Objet** : Obtention de l'aide juridictionnelle et nomination d'un avocat et d'un huissier.

- Pour une procédure devant le doyen des juges d'instruction au T.G.I de Bordeaux :
- Plainte avec constitution de parties civile. « *ci jointe* »

**Contre** :

La caisse nationale de retraites des agents des collectivités locale ( CNRACL) prise en sa qualité de personne morale, en la personne de son représentant légal en cette qualité, représenté par son Directeur Monsieur BACQUER Jean Michel. 5 rue du Vergne 33300 BORDEAUX.

Monsieur, Madame le Président,

Je sollicite de votre très haute bienveillance à l'octroi de l'aide juridictionnelle totale au vu que je suis au RSA et au vu de ma demande fondée à saisir la justice pour faire cesser un trouble à l'ordre public pour des faits graves dont je suis une des victimes.

- **Qu'il ne peut exister de justice sans défense, qu'il ne peut exister de défense sans avocat, d'autant plus qu'un avocat a prêté serment.**

Que ce dossier me concerne directement bien que des saisies sur salaires sont faites à ce jour directement sur les salaires retraites de Madame LABORIE Suzette avec laquelle je suis séparé de fait depuis 2001 et auprès de la caisse des retraites CNRACL.

Que ce dossier me concerne directement car fondé sur des actes communs nuls et quand bien même que je ne suis pas saisi actuellement et directement sur les revenus étant au RSA.

- Soit à ce jour mes seuls revenus sont le RSA et en attente de ma retraite.

Que j'ai l'obligation de mettre fin à cette procédure abusive, « *constitutive de trouble à l'ordre public* » dont les actes inscrits en faux en principal sont recelés encore à ce jour par la CNRACL de Bordeaux malgré mes différentes demandes de cessation par tout moyen de droit.

Que Monsieur LABORIE André doit aussi bénéficier de sa retraite au même organisme dans les prochains mois et années.

- *Que Monsieur LABORIE André ne peut accepter que cet organisme utilise de fausses informations, sans aucun acte valide pour abuser et receler des sommes non dues par des actes de saisies irréguliers mis en exécutions.*

*Vous avez la possibilité de consulter l'entier acte d'inscription de faux en principal sur mon site au lien suivant : « 400 pages »*

**<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Inscription%20de%20faux/proces%20verbaux%20inscrip%20faux/Inscription%20de%20faux%20actes%20de%20saisies/Image/index.html>**

Acte porté à la connaissance de la CNRACL de Bordeaux en date du 28 octobre 2013 pour faire valoir ce que de droit.

- Soit à ce jour la CNRACL de Bordeaux use et abuse de détourner des sommes sur les salaires retraites de Madame LABORIE Suzette aux préjudices des intérêts de Monsieur et Madame LABORIE sans détenir un quelconque acte valide par l'acte d'inscription de faux en principal consommé des parties et non contesté autant par l'administration fiscale, que par la cour d'appel de Toulouse et par le procureur de la république de la dite juridiction.
- **Soit la flagrance du recel de faux en écritures publiques**

Ce qui constitue à ce jour un trouble à l'ordre public dont je me retrouve aussi victime des agissements de la CNRACL qui ne peut détenir un quelconque acte valide pour continuer à saisir aux préjudices des intérêts de Monsieur et Madame LABORIE.

**Il est à préciser qu'étant séparé de fait depuis 2001, cette affaire me concerne directement par les actes communs nuls et non avenus et par l'acte d'inscription de faux en principal non contesté d'aucune des parties.**

Qu'il est donc nécessaire que soit nommé un avocat au titre de l'aide juridictionnelle pour la défense de mes intérêts à faire cesser ce trouble à l'ordre public dont se rend coupable la

CNRACL de complicité de détournement de sommes d'argents sur les salaires retraites de Madame LABORIE Suzette à ce jour et salaires retraites futurs me concernant.

**Procédure devant le doyen des juges d'instruction avec constitution de partie civile dont je suis contraint de saisir**

**Je vous joins un dossier d'AJ complet et comprenant :**

- Plainte devant le doyen des juges d'instruction du 3 novembre 2014.
- La demande aide juridictionnelle complétée et signée.
- La copie de ma carte d'identité recto-verso.
- Attestations de RAS, au 1<sup>er</sup> novembre 2014
- Ma déclaration de revenu des 3 dernier mois
- Imposition de revenus 2013.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur LABORIE André.

